



Reprendre la négociation sur l'agrément des propriétaires



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

France Galop, directement, comme à travers l'organisme de promotion internationale FRBC qu'elle finance très largement, déploie beaucoup d'énergie pour déclencher de nouvelles vocations de propriétaires, pour faciliter le cadre juridique de la multipropriété. Si les formalités pour déclarer ses couleurs ont été raccourcies et que les services concernés à France Galop font beaucoup pour faciliter la procédure, il reste néanmoins un frein, voire même un blocage. Il est aussi formel que psychologique : le passage préalable et obligatoire par l'enquête de police.

Un contrôle évidemment nécessaire

Je ne demande pas au ministère de l'Intérieur de renoncer à sa mission de contrôle, exercée par ses fonctionnaires de la Police des Jeux, appuyés par les structures qui ont succédé depuis 2008 aux fameux et sulfureux renseignements généraux. Les circuits financiers des courses sont importants, les sommes en jeu élevées et la

Vendredi 20 mai 2016 – N° 123

tutelle du ministère de l'Intérieur se justifie. L'enquête réalisée par les services de police sur les candidats propriétaires peut être maintenue, même s'il ne serait pas anormal d'étendre la délégation qui est attribuée en l'espèce aux sociétés-mères. Les courses françaises ne peuvent risquer de rejoindre le marché de l'art contemporain ou des marchés financiers opaques comme le Nasdaq, pour devenir un point de passage de blanchiment d'argent, de recyclage de fonds louches. L'enquête effectuée est un garde-fou qu'il faut maintenir et un élément de notre image d'activité exemplaire, une réalité qui doit au contraire être mise en valeur.

L'Etat n'accepterait donc pas de renoncer à cette mission, et il ne serait pas forcément de l'intérêt de la filière de la contester. Il est de tradition de considérer que les ministères du Budget et de l'Agriculture forment les deux tutelles de notre Institution. N'oublions pourtant pas que le Ministère de l'Intérieur assure lui aussi une tutelle assez naturelle.

Réformer le processus

Chacun admettra néanmoins que lorsque le premier contact, après le dépôt du dossier à France Galop, se présente sous la forme d'une convocation par les services de police, le ressenti est forcément très mauvais. On pourrait espérer mieux comme geste de bienvenue.



Il y a quelques années, j'avais alors prôné un contrôle tout aussi réel de la police, mais *a posteriori*. Les Commissaires recevraient le dossier et les pièces justificatives, les instruiraient et donneraient le feu vert après avoir obtenu des précisions, le cas échéant. L'autorisation de faire courir serait accordée à titre provisoire et sous réserve qu'elle ne vienne pas être abrogée par un avis contraire des services de l'Etat.

Quel est le risque? Qu'un propriétaire s'engage, investisse, acquière un effectif important (mais qu'on peut limiter tant que l'autorisation est provisoire) et que ses efforts soient mis à mal par une décision négative postérieure. Ce risque existe mais à la lumière du nombre de décisions négatives dans la procédure actuelle, il serait très peu fréquent. Rien n'interdirait d'ailleurs aux commissaires, sur certains dossiers douteux, d'attendre alors l'avis officiel pour se prononcer. Pénaliser tous les candidats à l'accession à la propriété au motif que quelques dossiers qui se comptent sur les doigts de la main chaque année posent problème me semble très excessif.

Une porte ouverte

Au début de la mandature précédente, Bertrand Bellinguer s'était ouvert d'une nécessaire évolution de la procédure auprès du ministre de l'Intérieur, à l'époque, un certain Manuel Valls. L'accueil avait été plutôt favorable, le ministre ayant indiqué

qu'il voyait d'un bon œil la proposition d'un allègement de la procédure. Depuis, plus rien, malgré les relances de France Galop. On me rapporte que les services de la police des jeux auraient rendu sur ce point un avis défavorable qui a interrompu le processus et rendu caduc l'engagement ministériel.

Depuis, le Président de France Galop comme le ministre de l'Intérieur ont changé. Edouard de Rothschild pourrait sans doute tenter une nouvelle opération de conviction en direction de Bernard Cazeneuve, après avoir préalablement rencontré, pour comprendre leurs arguments, les services de la Police des Courses et Jeux. On pourrait aussi proposer la mise en place d'une procédure d'agrément *a priori* basée sur le parrainage d'un nouveau propriétaire, un homologue en exercice se portant en quelque sorte garant le temps de l'enquête.

Je n'ai pas le sentiment que les prérogatives de l'Etat ni la transparence des circuits financiers des courses en seraient bouleversées et pourtant le symbole serait très important pour encourager le développement de la partie « résidents français » des propriétaires actifs.

Et selon la formule consacrée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre... des propriétaires sains et passionnés.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr